

# ASSEMBLÉE NATIONALE

29 juin 2023

---

ORIENTATION ET PROGRAMMATION DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE 2023-2027 - (N° 1440)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

## AMENDEMENT

N° 701

présenté par  
Mme Abadie

-----

### ARTICLE 3 B

Supprimer l'alinéa 2.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement corrige une malfaçon rédactionnelle introduite par l'amendement CL671 en commission des lois dont le but était d'ajouter le qualificatif « prétendue » avant le mot « race » dans le code de procédure pénale. Or, cette modification réalisée à l'article 2-1 du code de procédure pénale est déjà satisfaite par la présence des mots « vraie ou supposée » précédemment.